ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2008

NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA TÉLÉVISION - (n° 1209)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 526

présenté par

M. Lurel, M. Fruteau, M. Lebreton, Mme Taubira, M. Manscour, M. Mathus, M. Françaix, M. Bloche, M. Christian Paul, M. Rogemont, Mme Filippetti, Mme Boulestin, M. Charasse, M. Dray, Mme Erhel, M. Féron, Mme Fourneyron, M. Gagnaire, Mme Got, Mme Iborra, Mme Karamanli, Mme Martinel, Mme Mazetier, M. Nayrou, M. Queyranne, M. Roy et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 23

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 3° bis – Après la deuxième phrase du troisième alinéa est insérée une phrase ainsi rédigée : « Il contribue à la connaissance, à la valorisation et à la promotion de la France d'outre-mer dans tous ses aspects historiques, géographiques, culturels, économiques et sociaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour valoriser l'outre-mer, sa grande richesse culturelle constitue un atout indéniable de même qu'un support à exploiter à travers l'originalité et la qualité des créations ainsi que la diversité des formes d'expression que l'on y trouve. Une action résolue peut et doit donc être menée dans ce domaine, dès à présent, afin que ces régions et leurs originaires occupent à part entière la place qui leur revient dans le paysage audiovisuel français, notamment dans les programmes des grandes chaînes de télévision.